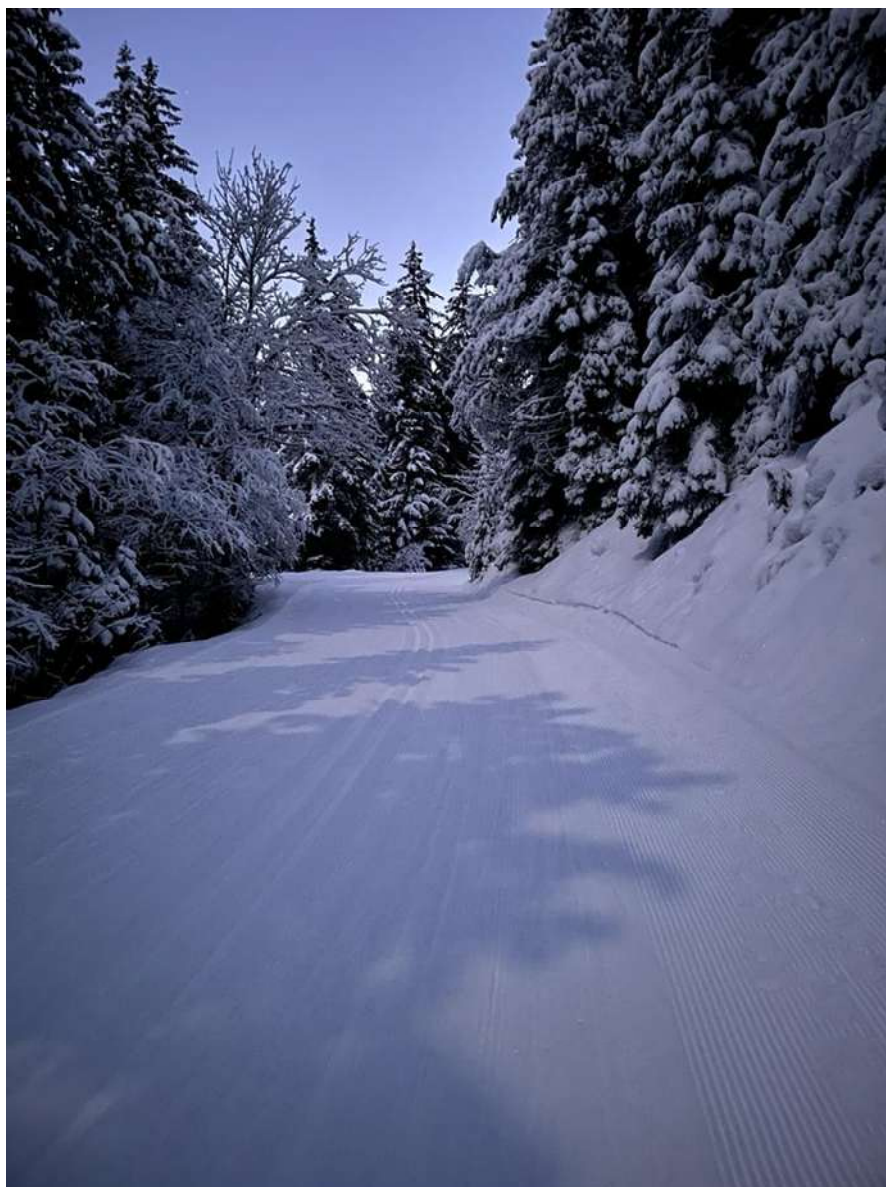


Règlement

-Trails de l'Inuit 2027-



Organisation :

Sibo Conseil via Sibot Trails, organise les Trails de la Vanoise 2027 : les Trails de l'Inuit (09 janvier 2027), le Week-end du Tour des Glaciers de la Vanoise (2 au 4 juillet 2027) et la Trace du bouquetin (25 juillet 2027). Nous organisons également les trails de Bozel-Mont Jovet (13 juin 2027) et la Jarri'hard (4 septembre 2027).

Epreuves :

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART /ARRIVÉE	TARIFS	CATEGORIES
Marche de l'Inuit 7,31km [7,31km/221m D+]	9 janvier 17h00	Place de la mairie Pralognan	15€ en ligne puis 20€ sur place	
Trail de l'Inuit 7,31km [7,31km/221m D+]	9 janvier 2027 18h00	Place de la mairie Pralognan	15€ en ligne puis 20€ sur place	A partir de Cadet (né-e en 2011 et avant)
Trail de l'Inuit 14,92km [14,92km/756m D+]	9 janvier 2027 18h00	Place de la mairie Pralognan	20€ en ligne puis 25€ sur place	A partir de Junior (né-e en 2009 et avant)

Toute assistance personnelle est interdite

Conditions d'admission :

Les participants doivent :

- Être conscients de la distance, des difficultés et des particularités d'une course en montagne ou comprenant de forts dénivelés.
- Être suffisamment entraînés pour finir la course en toute sécurité sur le plan physique et mental. Il est fréquent sur ce type d'épreuve de devoir faire face à de nombreux problèmes physiques (troubles digestifs, douleurs musculaires, douleurs articulaires...), mais également à une fatigue extrême pouvant entraîner un manque de lucidité et mettre en danger le participant.
- Il est impératif de s'être préparé à d'éventuels changements de conditions météorologiques durant l'épreuve (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige), et d'être autonome entre deux points de contrôle ou ravitaillement, tant au niveau de l'alimentation, qu'en termes de vêtements et de sécurité.
- Être conscient que seul un entraînement adéquat en amont de l'événement permettra au participant de s'adapter aux problèmes posés par ce type d'épreuve et que le jour de la course le rôle de l'organisation n'est pas d'aider chacun des participants à gérer ces problèmes personnels.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **D'un PPS ou d'une Licence FFA en cours de validité. (Attention plus aucun certificat médical n'est accepté).**

La FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Le PPS est valable pour une durée de douze (12) mois à compter de sa délivrance.

Pour l'avoir, il faut se connecter à la plateforme pps.athle.fr. Lors de la souscription au PPS vous serez informé des recommandations relatives à la pratique sportive, à l'état de santé et aux risques inhérents à la participation à des Manifestations. Vous devrez payer **cinq euros** pour avoir le PPS. Après confirmation du paiement, le participant reçoit un email de confirmation où il pourra trouver son PPS. Il aura également la possibilité de retrouver son PPS depuis son espace personnel sur le site pps.athle.fr, dans l'onglet « historique ».

Dans l'obtention du PPS, vous avez la souscription à une assurance de responsabilité civile pour vous protéger si vous causez des dommages à des tiers dans le cadre de votre participation aux Manifestations concernées. Référez-vous à la notice.

Les licences acceptées :

- **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou «**Pass' J'aime Courir**» délivrée par la FFA en cours de validité

Licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied** en compétition.

- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les coureurs étrangers doivent eux aussi réaliser un PPS. (La plateforme est disponible en plusieurs langues).

POUR LA MARCHE AUCUN JUSTIFICATIF N'EST OBLIGATOIRE

Assurances :

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs : **Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France, (notamment pour une intervention hélicoptérée).** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la FFCAM via la souscription d'une carte découverte 24h proposée lors de votre inscription.

Nous vous recommandons vivement de contacter votre assureur. Une vérification rapide et simple permet d'éviter tout risque de mauvaise surprise, car la majorité des assurances multirisques exclut systématiquement les épreuves sportives et les compétitions, **(y compris dans les disciplines habituellement couvertes)**...

Remise des dossards:

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation **d'une pièce d'identité** avec photo. En cas d'impossibilité de récupérer votre dossard, une autre personne pourra le récupérer pour vous après qu'elle ait présenté votre pièce d'identité en photo et que vous nous ayez informés au préalable par mail à inscription@sibotrails.com en donnant le nom de la personne qui le récupérera pour vous.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier d'inscription n'est pas en conformité à la veille de l'épreuve.

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Annulation et remboursement :

L'assurance annulation doit être souscrite en même temps que l'inscription, il est impossible de la rajouter après coup. L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance

Jusqu'à 1 mois avant la course et uniquement pour raisons médicales, (à justifier par un certificat médical), le(a) participant(e) pourra bénéficier d'un avoir valable pour l'édition de l'année prochaine sur l'inscription du trail auquel le participant s'était inscrit.

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à inscription@sibotrails.com.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (risque d'avalanche, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course :

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôle
-

Sécurité :

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Éthique et environnement :

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon :

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses :

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

Droits à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et Libertés :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales :

Tout participant s'engage, par son inscription, à respecter les règles de l'épreuve et à participer sous sa propre responsabilité, renonçant ainsi à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelles ultérieures. Les licenciés FFA bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Réglementation FFA :

Les trails de l'Inuit se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Règlement Trail de l'Inuit 7,31Km / 221m D+ Samedi 9 janvier 2027

Le Trail de l'INUIT est ouvert à toute personne née en 2011 et avant (catégorie : «Cadets», de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions :

Tarif : 15€ en ligne ou 20€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription avec le choix entre la course : « Le Trail des Hameaux à Bozel (9km) ou La Trace du Bouquetin » (15km). A préciser le jour du retrait des dossards.

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 9 Janvier 2027 de 16h à 17h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan ou au niveau de la place de la mairie (si les conditions météo le permettent).

Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15 minutes avant la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- Départ : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 18h00
- Distance : 7,31km | Dénivelé : 221m D+

Ravitaillements solides et liquides et barrières horaires :

- Aire de départ / arrivée : ravitaillement d'arrivée

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Veste et pantalon imperméables (selon conditions météorologiques)
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâtons, de chaînes ou ressorts à neige est autorisée.

Règlement Trail de l'INUIT 14,92km / 756m D+ Samedi 9 Janvier 2027

Le Trail de l'Inuit est ouvert à toute personne née en 2009 et avant (catégorie « Juniors » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions :

Tarif : 20€ en ligne ou 25€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription avec le choix entre la course : le trail des Bois à Bozel (22km) ou « La Trace du Bouquetin » (15km)

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 9 Janvier 2027 de 16h à 17h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan ou au niveau de la place de la mairie (si les conditions météo le permettent).

Un briefing aura lieu 15 minutes avant la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- ✓ Départ : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 18h00
- ✓ Distance : 14,92km | Dénivelé : 756m D+

Ravitaillements solides et liquides et barrières horaires :

- Ravitaillement solide et liquide au niveau du camping municipal (km 6,57) et barrières horaires à 19h15
- Ravitaillement complet à l'arrivée

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâtons, de chaines ou ressorts à neige est autorisée.

Règlement Marche de l'Inuit 7,31Km / 221m D+ Samedi 9 Janvier 2027

Inscriptions :

Tarif : 15€ en ligne ou 20€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique et la dotation d'inscription avec la participation gratuite à la rando de Bozel 58km)

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 9 Janvier 2027 de 16h à 16h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan ou au niveau de la place de la mairie (si les conditions météo le permettent).

Un briefing aura lieu 15 minutes avant la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- ✓ Départ : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 17h00
- ✓ Distance : 7,31km | Dénivelé : 221m D+

Ravitaillements solides et liquides et barrières horaires :

- Ravitaillement complet à l'arrivée

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gourde
- ✓ Vêtements adaptés à la pratique et aux conditions météorologiques du jour (bonnet, gants, tour de cou...)
- ✓ Chaussure de randonnée crantées et montantes ou baskets de montagne (de trail)
- ✓ Sac à dos
- ✓ En-cas personnel (barres, fruits secs)
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course